



**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**  
**De la commune de Saint-Cézaire-sur-  
Siagne**  
**n° 2016-026**  
**Département des Alpes-Maritimes**

**SEANCE DU : MERCREDI 25 MAI 2016**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 27  
Présents : 19  
Représentés : 5  
Absents : 3  
Votants : 24

Date convocation :  
**18/05/2016**

Date d'affichage :  
**18/05/2016**

L'an deux mil seize et le vingt cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Claude Blanc, Maire de la Commune.

**PRESENTS A LA SEANCE** : Messieurs Claude BLANC, Christian ZEDET, Marc ERETEO, Franck OLIVIER, Michel LEVET, Mesdames Marie AMMIRATI, Annie POMPARAT, Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Messieurs Christophe CORLAY, Jacques DON, Henri NICOLAS, Thierry PAÏS, Antonin TRIET, et Mesdames Françoise CAMATTE, Barbara DEFOIN, Stéphanie FRANCHI, Frédérique MAURE, Jocelyne PORCARA et Delphine ROBIN.

**POUVOIRS** : Madame Michèle GUYETAND (Pouvoir à Monsieur Claude BLANC), Madame Claudette GALLET (Pouvoir à Madame Jocelyne PORCARA), Madame Lydia INI (Pouvoir à Monsieur Thierry PAÏS), Monsieur Alain SASSO (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET).

**ABSENTS** : Monsieur Bastien FONCEL, Madame Valérie MONTI et Madame Solange VANLEDE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Christian ZEDET.

**OBJET : Délibération modificative – Prescription du PLU : suppression de l'objectif de création d'un tracé routier alternatif à la RD13.**

Par délibération n°2011-028 en date du 26 mai 2011, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols actuellement en vigueur.

Pour le développement de son territoire, il s'est notamment fixé l'objectif de « désenclaver le territoire communal en offrant un tracé routier alternatif à la RD13 et des transports collectifs adaptés aux actifs ». Il s'agissait de relier les communes de Saint-Cézaire-sur-Siagne et de Cabris en prévoyant l'aménagement d'une route départementale sur l'Ancien Chemin de Cabris.

.../...

**REÇU EN PREFECTURE**

le 27/05/2016

Application agréée E-legalite.com

006-210601183-20160525-2016\_026-DE

Le territoire communal est déjà desservi par deux tracés routiers significatifs : la Route de Grasse (RD13) au Sud et la Route de Saint-Vallier (RD05) au Nord. Il ne constitue donc pas une enclave routière.

Offrir un tracé routier supplémentaire, qui en outre est situé en plein milieu d'un espace naturel remarquable constituant une continuité écologique, ne répond donc pas aux besoins de la commune.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal **DE MODIFIER** l'objectif « désenclaver le territoire communal en offrant un tracé routier alternatif à la RD13 et des transports collectifs adaptés aux actifs » en le remplaçant par « Améliorer la desserte du territoire communal en favorisant notamment des transports collectifs adaptés aux actifs » ;

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** l'objectif « désenclaver le territoire communal en offrant un tracé routier alternatif à la RD13 et des transports collectifs adaptés aux actifs » en le remplaçant par « Améliorer la desserte du territoire communal en favorisant notamment des transports collectifs adaptés aux actifs ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

- Transmission en Préfecture le :
- de la publication le :

REÇU EN PREFECTURE

le 27/05/2016

Application agréée E-legalite.com

006-210601183-20160525-2016\_026-DE